

Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

PRODUIT: Poudre de biscuit prémium

Identification produit				
Code article:	301311			
Description:	Poudre de biscuit			
Application:	Pour la préparation de biscuit			
Dosage ^a :	1 kg mix, 750 gr œufs, 100 gr d'eau			
Propriétés physiques:	Poudre			

Conditionnement

	Emballage:	Sac kraft, doublé polyéthylène			
	Volume/ poids:	20 kg			
DLUO: 12 mois à partir d		12 mois à partir de la date de fabrication			
	Conditions de stockage :	En emballage fermé, dans un endroit sec et frais			

Ingrédients

Sucre, farine de blé, amidon de blé, émulsifiant: E471, E475, agent levant: E451, E500, E450 amidon de riz, sirop de glucose, poudre de lactosérum [lait], sel

formations Nutritionnelles		% ^b		
Matières sèches:		93,8		
N 4 = 4 : \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Animales:	0		
Matières grasses:	Végétales:	2,5		
	Dont saturées:	1,		
	Dont mono-insaturées:	0,6		
	Dont polyinsaturées:	0,2		
	Dont acides gras trans:	0		
Glucides:		83,5		
	Dont sucres:	43,5		
	Dont polyols:	0		
	Dont amidon (autres glucides):	40,0		
Fibres:		0,7		
	Dont inuline:	0		
Protéines:	Animales:	0,1		
	Végétales:	3,0		
Sel (calculé sur la quantité totale de sodium) Acides organiques: Sodium (mg/100g):		1,6		
		1,1		
		639		
nergie pour 100 g		1591 kJ	379 kcal	

Code document: Révision: 5
PDS- AB Mauri BeFr0301311-5 Date: 08-12-2016

Page 1 sur 4

^a Le dosage exacte dépend de l'application, la recette, la méthode et des conditions de travail. Pour cette raison, le dosage doit être déterminé par un test de panification.

^b Valeurs calculées sur la base des données matières premières.



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

PRODUIT: Poudre de biscuit prémium

	rmations allergènes que définies dans l' Annexe II la règlementation européenne 1169/2011	
	gènes UE	
1	Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales contenant du gluten ie: froment, seigle, orge, avoine, blé (épeautre et blé de khorasan compris) et leurs variétés hybrides)	+
2	Crustacés et produits à base de crustacés	1
3	Œufs et produits à base d'œufs	-
4	Poissons et produits à base de poissons	1
5	Arachides et produits à base d'arachides	1
6	Soja et produits à base de soja	+
7	Lait et produits laitiers contenant du lactose	+
8	Fruits à coque et produits dérivés (ie: amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix de para, pistaches, noix de macadamia et du queensland)	1
9	Céleri et produits à base de céleri	1
10	Moutarde et produits à base de moutarde	1
11	Graines de sésame et produits à base de sésame	1
12	Sulfites et dioxides de souffre (E220-E228) > 10 mg/kg ou 10 mg/l	-
13	Lupin et produits à base de lupin	1
14	Mollusques et produits à base de mollusques	1

- + Le produit contient l'allergène de manière intentionnelle.
- Le produit ne contient pas l'allergène mais l'allergène peut être présent par contamination croisée.
- 1 Allergène non présent sur le site.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr0301311-5 Révision: 5 Date: 08-12-2016 Page 2 sur 4



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

PRODUIT: Poudre de biscuit prémium

Non OGM / Informations OGM

Déclaration d'ingrédients génétiquement modifiés:

AB Mauri Belgium N.V. a pris acte des règlements publiés au journal officiel de la communauté européenne:

- 1. REGLEMENT N° 1829/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- 2. REGLEMENT N° 1830/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 22 Septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifies et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et la directive d'amendement 2001/18/CE

Et leurs conséquences.

Concernant le produit mentionné dans cette fiche technique, nous pouvons vous informer que conformément à la législation:

- Il contient moins de 0.9% de matières premières OGM provenant d'OGM autorisés et moins de 0.5% de matières premières OGM non autorisées qui ont reçu un avis favorable;
- Il peut contenir des enzymes (cf. liste d'ingrédients) issues de source OGM, mais cette matière première est exempte de déclaration selon la règlementation OGM mentionnée ci-dessus^{1,2};
- Tous les autres ingrédients sont issus de matières premières conventionnelles;
- Le produit fini de l'utilisateur (du produit tel qu'il est mentionné dans cette fiche technique) n'est pas soumis à la règlementation sur l'étiquetage.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr0301311-5 Révision: 5 Date: 08-12-2016 Page 3 sur 4



Adresse: Industriepark 2 d
Code postal 9820 Merelbeke
Téléphone: +32 (0)9 232 46 18
Fax: +32 (0)9 383 05 11
e-mail: info.be@abmauri.com
Internet: www.abmauri.be

PRODUIT: Poudre de biscuit prémium

Formulation produit							
Matières premières		%	Pays d'origine				
			Règlement (EU) 1169/2011	Informations additionnelles sur l'origine géographique			
Sucre	:	40 – 45	Pays-Bas, Royaume-Uni				
Farine de blé	:	25 – 30	Pays-Bas, Allemagne, France				
Amidon de blé	:	15 – 20	France, Allemagne				
Emulsifiant: E471, E475	:	2 – 3	Danemark	Malaisie, Indonésie			
Agent levant: E451, E500, E450	:	2 – 3	France, Allemagne				
Amidon de riz	:	2 – 3	Danemark	Vietnam			
Sirop de glucose	:	1 - 2	Allemagne				
Poudre de lactosérum	:	<1	Royaume-Uni	Pays-Bas, Allemagne			
Sel	:	<1	Allemagne				
	:						
	1:						
	:						
	1:						

Les informations ci-dessus sont fournies pour permettre la déclaration d'étiquetage quantitative et d'origine des ingrédients présents dans vos produits.

Veillez s'il vous plait à traiter ces données avec confidentialité.

Code document: PDS- AB Mauri BeFr0301311-5 Révision: 5 Date: 08-12-2016 Page 4 sur 4